

0631961

23 FEV. 2006

A 2236

**OPERIA FINANCE**

Société par actions simplifiée

Au capital de 757.000 Euros

Siège social : 1-3 rue de l'Orme Saint Germain

CHAMPLAN (ESSONNE)

453.874.687 RCS EVRY

**CERTIFIE CONFORME**



**ACTE PORTANT DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 31 DECEMBRE 2005**

Les soussignés :

- \* Monsieur Ahmad NASSIR POUR  
propriétaire de ..... 36.347 actions  
demeurant 5 Allée du Colombier – 91310 LONGPONT SUR ORGE
  
- \* Madame Julia NASSIR POUR  
propriétaire de ..... 36.346 actions  
demeurant 5 Allée du Colombier – 91310 LONGPONT SUR ORGE
  
- \* Monsieur Hervé AYACHE  
propriétaire de ..... 1.128 actions  
demeurant 69 avenue de la Paix – 94260 FRESNES
  
- \* Monsieur Anouar AJANA  
propriétaire de ..... 376 actions  
demeurant 2 rue André Pux – 93160 NOISY LE GRAND
  
- \* Monsieur Akbar KHOSRAVI  
propriétaire de ..... 376 actions  
demeurant 5 rue de la Rampe – 94000 CRETAIL
  
- \* Monsieur Alain LAMBERT  
propriétaire de ..... 1.127 actions  
demeurant 71 avenue de Bourg la Reine – 92330 SCEAUX

seuls associés de la Société par actions simplifiée dénommée OPERIA FINANCE visée ci-dessus ;

Possédant ensemble la totalité des actions de ladite société, à savoir 75.700 Actions ;

Statuant conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de ladite société qui dispose notamment ce qui suit :

*"(...) La volonté des associés s'exprime par des décisions collectives qui obligent les associés, même absents, dissidents ou incapables.*

*Ces décisions résultent, au choix du Président, soit d'une assemblée générale, soit d'une consultation par correspondance, soit d'un acte sous seing privé ou notarié. (...)*

*L'acte sous seing privé ou notarié contenant décision collective doit pour être valable, être signé par tous les associés. (...)"*

ont convenu ce qui suit :

### **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Le président, Monsieur Ahmad NASSIR POUR, demande à être assisté d'un Directeur Général et propose la nomination de Monsieur Jacques TRAMOY.

Les associés, à l'unanimité, nomment, aux fonctions de Directeur Général, Monsieur Jacques TRAMOY demeurant à NANTES (LOIRE ATLANTIQUE) 37 rue de la Côte d'Or, qui accepte.

Le Directeur Général est nommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour le temps restant à courir du mandat du président.

Monsieur Jacques TRAMOY déclare qu'il n'est pas dans une situation d'incompatibilité ou autre de nature à lui interdire l'exercice du mandat qui vient de lui être confié.

#### **Pouvoirs du Directeur Général**

Pour mener à bien sa mission, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs d'engagement, de signature, et de représentation de la société, que le Président. Il pourra également ester au nom de la société.

Toutefois, le Directeur Général ne pourra pas, sans l'accord préalable et écrit du Président, effectuer les opérations suivantes :

- toute cession d'éléments d'actif immobilisé de la société, et notamment sans que cette liste soit limitative : participations financières, fonds de commerce, immeubles, brevets ou licences, droit au bail ,... ;
- toute constitution de sûreté réelle (nantissement, hypothèque, ...) ou de droit réel (bail à construction, bail emphytéotique, ...) sur l'un des éléments quelconque du patrimoine de la société ;
- toute garantie à première demande, tout cautionnement personnel ou réel, conjoint ou solidaire, toute lettre d'intention ou de confort, engageant la société ;

- toute prise de participation dans toute société, quels qu'en soient la forme et le montant ;
- tout emprunt, à l'exception des apports en compte courant qui pourraient être effectués par un actionnaire, dont le montant excéderait 75 000 €.

### Rémunération

Pour l'exercice de son mandat, les associés décident que Monsieur Jacques TRAMOY ne percevra aucune rémunération jusqu'à décision contraire des associés, étant précisé que Monsieur Jacques TRAMOY dispose par ailleurs d'un contrat de travail à durée indéterminée, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006, en qualité de Directeur chargé du développement.

Après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires pour l'exercice d'un tel mandat il accepte sa nomination aux dites fonctions.

Fait à CHAMPLAN  
Le 31 Décembre 2005

En six exemplaires originaux pour en remettre un à chacun des soussignés.

De plus, le présent acte sera transcrit sur le registre des délibérations sociales où il sera signé par chacun des associés.

**M. Ahmad NASSIR POUR**

**Mme Julia NASSIR POUR**

**M. Hervé AYACHE**

**M. Anouar AJANA**

**M. Akbar KHOSRAVI**

**M. Alain LAMBERT**